

planter leur tente reçoit une espèce de consécration, car ce n'est jamais sans dessein que la Providence choisit le lieu qui doit être le siège primitif d'une église ; ce choix confère une espèce de primauté, qui est la gloire particulière de ce siège, lors même que la suite des temps amène quelque changement nécessaire.

On sait que les Recollets, pressés par Champlain de venir évangéliser le Canada, s'étaient embarqués en 1615 sans avoir pu obtenir du nonce de Paris les pouvoirs qu'ils sollicitaient (1). Ubaldini, n'ayant pas de facultés spéciales, les avait renvoyés à leur supérieur général, et comme il n'y avait pas de temps à perdre, le clergé, réuni pour les États Généraux (2), décida que les religieux pouvaient partir immédiatement, les remettant sans doute à se pourvoir plus tard auprès du Pape. Marquerat, nommé ambassadeur, s'empessa de faire pour eux les démarches nécessaires. Cependant il ne put obtenir une réponse immédiate, le Saint-Siège ne voulant rien décider qu'après mûre délibération.

Le célèbre Bentivoglio, nonce de Paul V à Paris, reçut enfin les instructions et les facultés nécessaires, et c'est lui qui donna au supérieur de la mission, le P. Joseph Le Caron, et à ses compagnons l'autorité dont ils avaient besoin. Les lettres sont datées de 1618 (3). Il y avait par conséquent trois ans que les Religieux étaient arrivés au Canada.

Ce document est d'une grande importance pour notre histoire ecclésiastique. Il est comme la prise de possession faite par le Vicaire de Jésus-Christ de ces contrées idolâtres : c'est le premier acte authentique de filiation qui nous attache à l'Eglise romaine, et par elle aux Apôtres.

Ces pauvres Recollets sont les premiers envoyés du St. Siège en Canada. Eux aussi étaient attendus avec impatience. Ils furent reçus à Québec avec toute la solennité que le temps pouvait permettre ; nous en voyons le récit dans Le Clercq. Tout était modeste sans doute ; mais en même temps, quel éclat les

---

(1) Champlain, *Voyages.. depuis 1615 jusqu'à la fin de 1618*, p. 4.

(2) Ils s'ouvrirent à Paris, le 27 octobre 1614.

(3) Cf. Sagard, *Histoire du Canada*, 2e édition, vol. 1er p. 80, Le Clercq, *Etablissement de la Foi*, vol. 1, p. 36, *Histoire Chronologique de la Province des Recollets de Paris*, etc., Paris Deny Thierry, 1677. La traduction du document donnée par ces différents auteurs est assez fautive.